|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| logo | Sécurité du câblage | 1067 |

Responsable :

Mis à jour :

Les câbles électriques ou de télécommunications transportant des données sont protégés contre toute interception ou dommage.

Quelques règles à suivre :

* protégez les câbles réseau :
  + respectez la même distance entre les câbles courants forts et courants faibles tout au long du cheminement
  + minimum de 5 cm dans le cas d'une circulation horizontale et de 30 cm en circulation verticale
* prévoyez une terre unique pour les courants forts et les courants faibles afin d’éviter les courants de circulation
* utilisez un marquage clairement identifiable sur les câbles :
* bagues numérotées
* codes (chiffres ou bar) sur porte-étiquettes
* inscription sur l'étiquette de l'équipement qui est à l'autre bout du câble :
  + pour un switch, le serveur (et son interface) qui est branché dessus
  + pour un serveur, le port de switch auquel il est raccordé
* inscription sur l'étiquette de l'équipement auquel on raccorde le câble et de celui qui est à l'autre bout du câble
* utilisez un câble fibre optique afin de bénéficier :
* d’un débit élevé
* d’une faible atténuation (longues distances)
* de ne pas avoir de problème de mise à la terre
* d’immunité contre les perturbations électromagnétiques
* de ne pas avoir de diaphonie
* d’installation en milieu déflagrant (pas d'étincelle)
* de discrétion de la liaison et d’inviolabilité
* utilisez un blindage car il :
* permet de réduire le champ électromagnétique
* empêche que le signal ne s'échappe du conducteur
* empêche qu'un signal parasite ne s'ajoute au signal transporté
* contrôlez l'accès aux panneaux de raccordement et aux salles des câbles. Les visiteurs doivent disposer d'une autorisation pour pénétrer dans la salle des câbles